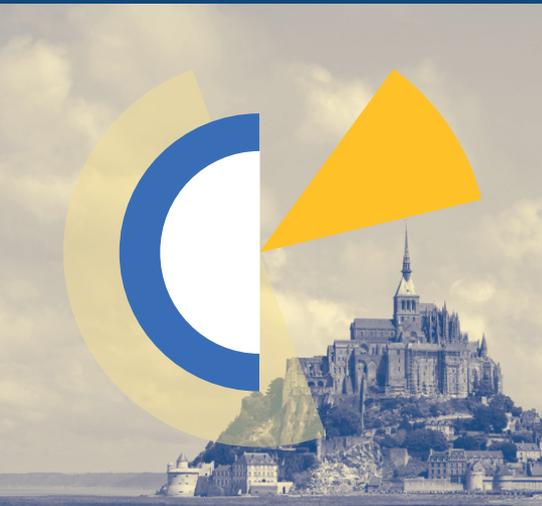


# La pauvreté en Normandie : moins fréquente et moins intense qu'au niveau national

Insee Analyses Normandie • n° 99 • Février 2022



La pauvreté recouvre une pluralité de situations, qu'il est difficile de caractériser en une seule définition ou par un seul indicateur. Dans son acception monétaire, la pauvreté apparaît moins fréquente et moins intense en Normandie qu'en moyenne nationale. L'Orne et la Seine-Maritime sont cependant plus touchées, tandis que les autres départements normands figurent dans le tiers des départements les plus préservés. Dans chaque classe d'âge, les Normands sont moins exposés à la pauvreté que l'ensemble de la population française. Les familles monoparentales normandes et les résidents des communes urbaines sont en revanche plus concernées par la pauvreté qu'au niveau national. Les revenus des ménages pauvres sont caractérisés par la prépondérance des prestations sociales, lesquelles permettent une réduction nette de l'exposition à la pauvreté. La diversité de situations des ménages normands vivant sous le seuil de pauvreté monétaire peut être illustrée à travers cinq profils d'importance démographique variable et répartis de façon assez différenciée sur le territoire régional.

La pauvreté est souvent appréhendée comme un phénomène complexe et multidimensionnel. D'après la définition adoptée par le Conseil des ministres de l'Union européenne (1984), sont considérées comme pauvres « les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre dans lequel elles vivent ». Cette définition conduit à privilégier une approche multidimensionnelle de la pauvreté, sur la base des ressources monétaires, des conditions de vie (notamment les privations) et de travail, ou encore du recours aux aides sociales.

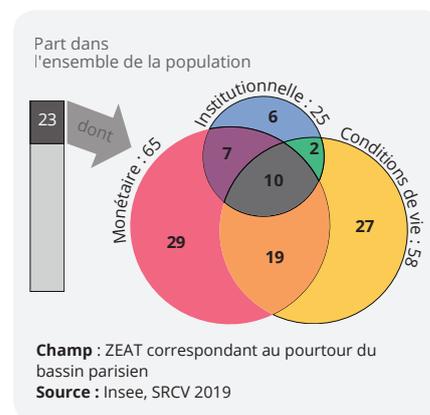
L'enquête sur les ressources et les conditions de vie permet de mesurer différents concepts de pauvreté et d'en avoir une vision élargie ► **définitions**. Les ménages percevant une aide sociale visant à lutter contre la pauvreté (**pauvreté « institutionnelle »**) ne correspondent que partiellement aux ménages en situation de **pauvreté « monétaire »**, ou à ceux qui connaissent des privations importantes dans leur vie

sociale ou quotidienne (**pauvreté « en conditions de vie »**). Sur un ensemble constituant le pourtour du Bassin parisien, comprenant, en plus de la Normandie, les anciennes régions Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, et Picardie, il apparaît que près d'un ménage sur quatre est concerné par au moins l'une des trois formes de pauvreté ► **figure 1**. Un ménage concerné par la pauvreté sur dix est concerné par les trois formes, trois sur dix par deux formes et six sur dix par une forme seulement.

## Plus d'un Normand sur huit vit sous le seuil de pauvreté monétaire

L'approche statistique de la pauvreté monétaire à un niveau régional ou infra-régional est permise depuis 2012 avec la mise en place du dispositif **Filosofi**. En 2018, 193 000 ménages normands (il s'agit de ménages fiscaux, lesquels n'incluent pas les résidents en communautés ou sans-abris qui représentent environ 2 % de la population

### ► 1. Part des ménages concernés par au moins l'une des formes de pauvreté (en %)



normande) vivent sous le seuil de pauvreté monétaire, fixé de façon conventionnelle à 60 % du niveau de vie médian. Le seuil de pauvreté équivalait à un revenu disponible d'un peu moins de 1 100 euros par mois pour une personne seule, 1 650 euros pour

En partenariat avec :



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

**STRATÉGIE NATIONALE  
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE  
CONTRE LA PAUVRETÉ**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

un couple, ou encore 2 300 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. 431 500 Normands, dont 137 000 enfants de moins de 18 ans, sont ainsi concernés par la pauvreté. Ils représentent 13,5 % de la population régionale des ménages fiscaux, un taux inférieur à celui de l'ensemble de la France métropolitaine (14,6 %). Si l'on classe les régions de France métropolitaine par taux de pauvreté croissant, la Normandie arrive en 6<sup>e</sup> position ► **figure 2**. Elle partage avec cinq autres régions – Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes – un taux de pauvreté relativement faible, situé entre 12 % et 14 %, loin derrière la Corse (18,5 %) et les Hauts-de-France (18,0 %), mais nettement devant la Bretagne (10,9 %) et les Pays de la Loire (10,8 %).

Le niveau de vie médian des ménages pauvres, qui traduit l'intensité de la pauvreté ► **sources et définitions**, s'établit à 10 600 euros annuels par unité de consommation (UC) pour les ménages normands contre 10 400 euros annuels par UC pour les ménages métropolitains vivant sous le seuil de pauvreté. Il est deux fois inférieur à celui de l'ensemble des ménages normands (21 200 euros annuels par UC). Un quart des ménages normands sous le seuil de pauvreté dispose d'un niveau de vie inférieur à 8 800 euros annuels par UC, soit moins de 750 euros par mois pour une personne vivant seule.

### L'Orne et la Seine-Maritime sont plus touchées par la pauvreté

Si la Normandie apparaît globalement moins concernée par la pauvreté que l'ensemble des régions de France métropolitaine, certains de ses départements sont plus touchés. L'Orne et la Seine-Maritime présentent un taux de pauvreté (respectivement 15,4 % et 14,9 %) supérieur aux moyennes régionale et nationale. Parmi l'ensemble des départements de France métropolitaine, l'Orne se classe dans le premier tiers des départements les plus affectés (30<sup>e</sup> position) et la Seine-Maritime dans la première moitié (40<sup>e</sup> position). Les trois autres départements normands se situent dans le tiers des départements les moins touchés par la pauvreté : respectivement en 70<sup>e</sup>, 71<sup>e</sup> et 77<sup>e</sup> positions pour l'Eure, le Calvados et la Manche.

L'intensité de la pauvreté reste contenue en Normandie, et ce pour l'ensemble des départements normands. Le niveau de vie médian des ménages en situation de pauvreté s'avère plus élevé pour chacun des départements normands que ceux d'autres départements dont le taux de pauvreté est équivalent. Il est même supérieur dans les cinq départements normands à celui des ménages pauvres de l'ensemble de la France métropolitaine, variant de 10 500 euros annuels par UC dans l'Orne et la

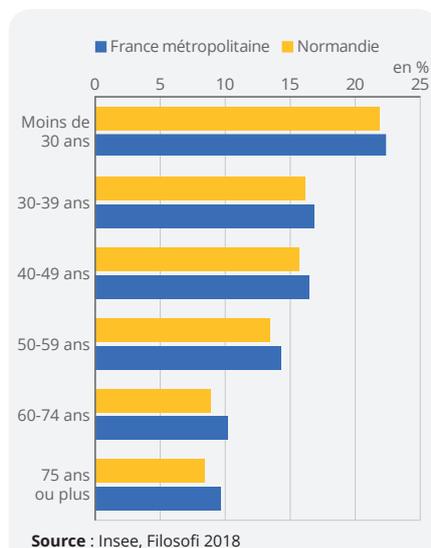
Seine-Maritime à 10 800 euros annuels par UC dans la Manche.

### Une pauvreté moins marquée, quel que soit l'âge, mais des familles monoparentales plus concernées

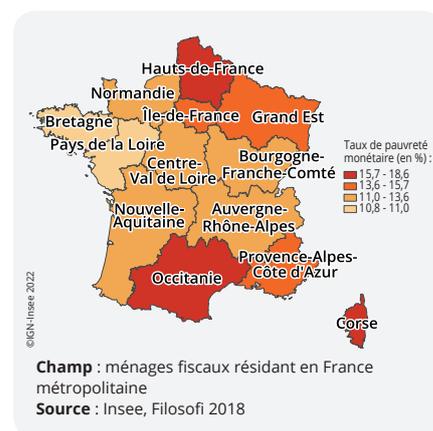
Le taux de pauvreté varie de façon significative en fonction de l'âge. En effet, alors qu'elle touche plus d'un ménage de moins de 30 ans sur cinq, la pauvreté concerne moins d'un ménage de 60 ans ou plus sur dix. À chaque classe d'âge les Normands sont moins fréquemment touchés par la pauvreté que la moyenne des résidents de France métropolitaine ► **figure 3**. Les écarts sont particulièrement marqués pour les ménages à partir de 60 ans. La Normandie fait en effet partie des régions françaises où la pauvreté des personnes âgées est la moins fréquente (3<sup>e</sup> région où le taux de pauvreté des ménages de 75 ans ou plus est le plus faible).

Indépendamment de l'âge, certaines catégories de ménages sont plus fréquemment affectées par la pauvreté en Normandie. Un tiers des familles monoparentales normandes vit sous le seuil de pauvreté, la personne de référence étant une femme dans huit cas sur dix ► **figure 4**. Les familles monoparentales apparaissent ainsi 2,5 fois plus souvent pauvres que l'ensemble des ménages normands, et cet écart est plus sensible qu'au niveau national (4<sup>e</sup> région de France métropolitaine où le taux de pauvreté des familles monoparentales est le plus élevé). Avec un peu plus d'enfants qu'en moyenne métropolitaine et avec un parent en moyenne plus jeune, les familles monoparentales normandes sont ainsi plus touchées par la pauvreté. Les personnes vivant seules, femmes ou hommes, sont quant à elles, autant concernées par la pauvreté en Normandie qu'au niveau national. Les couples avec ou sans enfant

### ► 3. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge de la personne de référence du ménage



### ► 2. Taux de pauvreté monétaire, par région

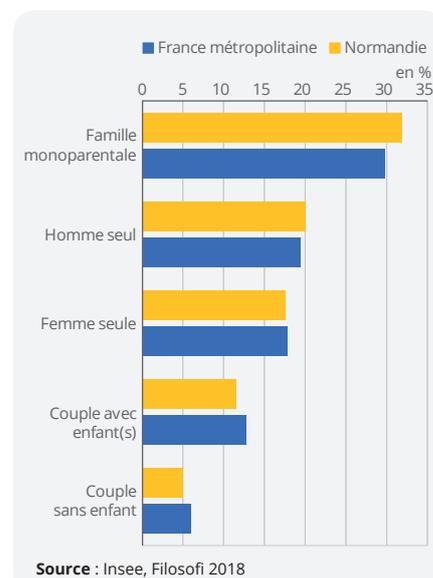


sont à la fois moins sujets à la pauvreté que les autres types de ménages normands, et moins exposés que les ménages du même type au niveau métropolitain. La pauvreté touche les types d'espace de façon différenciée. Elle est notamment présente dans les communes urbaines, particulièrement dans celles de forte densité, où elle touche près d'un ménage sur cinq, en Normandie comme en France métropolitaine. Les communes rurales normandes sont nettement moins concernées par la pauvreté, notamment celles sous influence d'un pôle, que l'on pourrait qualifier de « périurbaines ». Dans l'ensemble, l'écart entre communes urbaines et rurales est plus affirmé en Normandie qu'au niveau national.

### Les prestations sociales constituent une composante importante du revenu des ménages en situation de pauvreté

Les revenus des ménages en situation de pauvreté se caractérisent, outre leur faible niveau, par une structure particulière.

### ► 4. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Un ménage pauvre normand sur sept ne déclare aucun revenu contre un sur cinquante parmi l'ensemble des ménages. Les mécanismes de redistribution permettent un transfert de revenu dont une partie substantielle est dirigée vers les ménages pauvres. Les prestations sociales constituent de ce fait 37 % du revenu disponible des ménages sous le seuil de pauvreté, une part six fois plus importante que pour l'ensemble des ménages

► **figure 5.** Au sein des prestations, le premier poste est celui des minima sociaux (16 %). Le reste se partage à parts quasi égales entre prestations logement (11 %) et familiales (10 %).

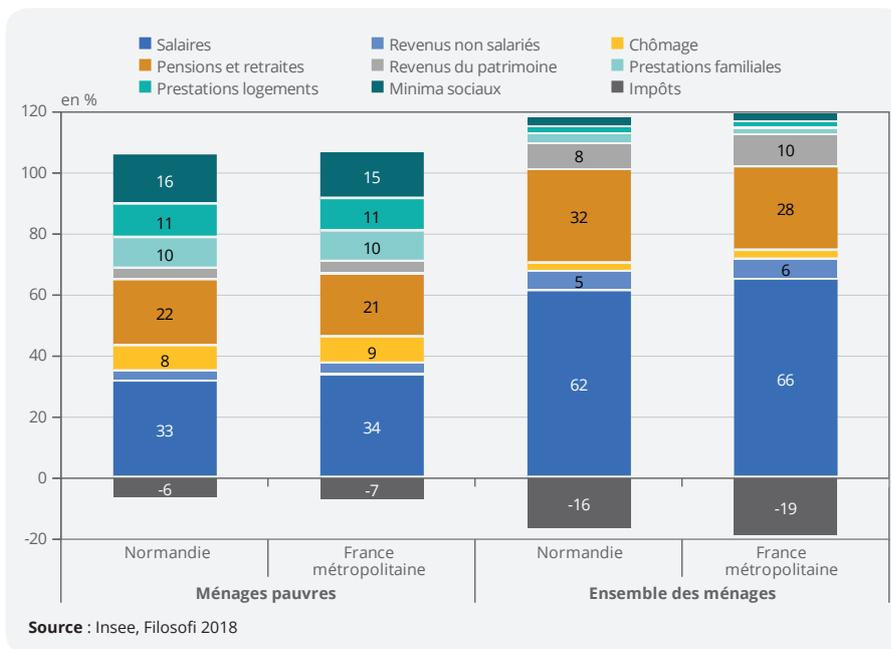
Les indemnités de chômage sont elles aussi plus présentes au sein des revenus des ménages en situation de pauvreté, comptant pour 8 % du revenu disponible contre 3 % dans l'ensemble des ménages. On observe des proportions exactement inverses concernant les revenus du patrimoine (3 % contre 8 %). Les pensions, retraites et rentes, bien que représentant la principale source de revenus déclarés pour près d'un tiers des ménages pauvres, ne constituent qu'un cinquième du revenu disponible après redistribution. Les revenus d'activité, salariée ou non salariée, composent eux aussi une part non négligeable des revenus disponibles des ménages vivant sous le seuil de pauvreté (35 %), mais nettement inférieure à celle observée pour l'ensemble des ménages (67 %). Les revenus d'activité constituent la principale source de revenus déclarés pour quatre ménages pauvres sur dix. L'activité professionnelle ne prémunit donc pas toujours de la pauvreté.

À travers la redistribution, les transferts de revenus permettent une réduction significative de la pauvreté. Avant transfert, un cinquième des ménages normands pourraient être considérés comme pauvres. Ces mécanismes de redistribution entraînent une nette réduction de la pauvreté, de l'ordre d'un tiers en Normandie.

### Cinq « profils » de pauvreté

La pauvreté monétaire peut correspondre à une variété de facteurs et de situations personnelles ou professionnelles : faiblesse (voire absence) des revenus d'activité ; charge du foyer assumées par un adulte seul, parfois avec des enfants ; charge de famille nombreuse ; pensions de retraite faibles ; occupation d'un logement social, etc. Parmi la diversité des situations des ménages normands sous le seuil de pauvreté, on peut mettre en évidence cinq profils socio-démographiques relativement distincts ► **pour en savoir plus.** Les cinq profils identifiés sont d'importance démographique variable. Les plus représentés sont les profils relatifs à la « pauvreté urbaine », d'une part, et à celle des personnes âgées, d'autre part, qui incluent chacun plus du quart des ménages pauvres en Normandie. Le groupe caractéristique des jeunes en

## ► 5. Décomposition par grands postes du revenu disponible des ménages



situation de pauvreté représente un ménage pauvre sur cinq, comme celui correspondant aux travailleurs pauvres avec des charges familiales. Le profil représentatif de la pauvreté en monde rural couvre quant à lui un nombre plus limité de ménages. Ces différents profils de pauvreté se retrouvent dans tous les territoires, mais dans des proportions qui peuvent varier sensiblement ► **pour en savoir plus.** À l'échelle des départements, cette variété dessine des spécificités relativement marquées ► **figure 6.** Département de loin le plus urbain de Normandie, la Seine-Maritime se démarque par une nette surreprésentation des formes de pauvreté urbaine et des jeunes en situation de pauvreté. Les départements de la Manche et de l'Orne présentent des profils presque opposés à celui de la Seine-Maritime, et très comparables entre eux. Ils ont en commun une surreprésentation des retraités pauvres et de la pauvreté du monde rural.

La pauvreté des personnes âgées est particulièrement aiguë dans la Manche. La pauvreté du monde rural touche davantage le département de l'Orne, sur une large partie de son territoire, mais aussi celui de la Manche dans sa partie méridionale. Le Calvados et l'Eure sont les départements normands les moins « spécifiques ». On note tout de même une présence particulière des jeunes en situation de pauvreté dans le Calvados. Ce groupe est relativement peu représenté dans le département de l'Eure, au contraire des travailleurs pauvres avec des charges familiales. ●

Jonathan Brendler, Sylvain Comte, Jérôme Follin, Camille Hurard, Étienne Silvestre

Retrouvez plus de données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## ► 6. Répartition des ménages en situation de pauvreté selon cinq profils de pauvreté

